

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

swissporROC — Panneaux à crépir

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

swissporROC — Panneaux à crépir

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits d'isolation à base de laine minérale de roche

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG
Bahnhofstrasse 50
CH-6312 Steinhausen
Téléphone : +41 21 948 48 48
Fax : +41 21 948 48 59
E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.ch

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva
(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)
Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich
Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC : Non Classé

2.3. Autres dangers

Dangers particuliers Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Laine minérale de roche	96 - 100%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 926-099-9
Numéro index UE: 650-016-00-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472313-44-XXXX
Indications sur les composants:(1)	
Classification	
Non Classé	

Polymère inerte thermodurcissable à base de résines phénol-formaldéhydes polymérisées	<4%
Numéro CAS: —	
Classification	
Non Classé	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Indications sur les composants

(1) 650-016-00-2 - Fibres (de silicates) vitreuses artificielles à orientation aléatoire dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalinoterreux (Na₂O + K₂O + CaO + MgO + BaO) est supérieur à 18 %, conformes aux exigences de la note Q du règlement n° 1272/2008 et par conséquent non classées quant à leur cancérogénicité.

CAS: Chemical Abstracts Service.

Autres informations

Matériaux de revêtement éventuels : mat de surface, ou revêtement polyester, aluminium ou papier Kraft, revêtements armés.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

<u>Inhalation</u>	Éloigner la victime de la source d'exposition. Rincer la gorge et expulser la poussière des voies respiratoires.
<u>Ingestion</u>	Boire beaucoup d'eau en cas d'ingestion accidentelle.
<u>Contact cutané</u>	En cas d'irritation mécanique, retirer les vêtements contaminés et laver doucement la peau à l'eau froide et au savon.
<u>Contact oculaire</u>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information générale Si la réaction indésirable ou la gêne persiste après l'une des expositions susmentionnées, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) et poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Information générale

Ces produits ne présentent aucun risque d'incendie en cours d'utilisation ; toutefois, certains matériaux d'emballage ou revêtements peuvent être combustibles. Produits de combustion issus de ce produit et de son emballage - dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et certains gaz à l'état de trace tels que l'ammoniaque, les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles.

5.3. Conseils aux pompiers

Information générale

Lors d'incendies importants survenant dans des zones mal ventilées et impliquant des matériaux d'emballage, une protection respiratoire/un appareil respiratoire peut être requis(e).

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En présence de concentrations élevées de poussière, utiliser l'équipement de protection individuelle indiqué à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Aspirer ou humidifier à l'aide d'eau pulvérisée avant de brosser.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Pas de mesures particulières. Couper à l'aide d'un couteau, ne pas utiliser de scie ni d'outils électriques. Éviter toute manipulation inutile du produit en vrac. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Pour garantir une performance optimale des produits, une fois l'emballage retiré ou ouvert, les produits doivent être conservés en intérieur ou recouverts afin de les protéger contre la pénétration d'eau de pluie ou de neige.

Les conditions de stockage doivent garantir la stabilité des produits empilés et une utilisation selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS) est recommandée.

Produits livrés emballés de film polyéthylène et/ou sur palettes de bois.

Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Isolation thermique et/ou acoustique pour applications techniques, industrielles et construction de bâtiments.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Laine minérale de roche

- Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SuvaPro 0.5 fibres/ml Fibres minérales artificielles: Laine minérale de roche
- Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP/GVBB 1000000 fibre/m3 Fibres (fibres amorphes synthétiques inorganique)

Aucun sur le plan européen, se reporter aux directives et à la législation en vigueur au sein de l'État membre.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Protection des yeux/du visage

Pas de mesures particulières.

Utiliser des lunettes, surtout en cas de manipulation au-dessus des épaules. Le port d'un équipement de protection des yeux conforme à la norme EN 166 est conseillé.

Protection des mains

Utiliser des gants pour éviter les démangeaisons, conformément à la norme EN 388.

Autre protection de la peau et du corps

Couvrir la peau exposée.

Mesures d'hygiène

Après chaque contact avec ce produit, se laver les mains à l'eau froide et au savon.

Protection respiratoire

Le port d'un type de masque intégral conforme à la norme EN 149 FFP1 est recommandé lors de l'utilisation de ces produits dans un espace confiné ou lors d'opérations susceptibles de générer des émissions de poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Rouleau ou panneau.
Couleur	Ocre.
Odeur	Non pertinent.
Seuil olfactif	Pas de données disponibles.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	> 1000 °C conformément à la norme DIN 4102-17.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent.
Point d'éclair	Non pertinent.
Taux d'évaporation	Non pertinent.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent.
Pression de vapeur	Non pertinent.
Densité de vapeur	Non pertinent.
Solubilité(s)	Généralement chimiquement inerte et insoluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent.
Température de décomposition	Non pertinent.
Viscosité	Non pertinent.
Propriétés explosives	Non pertinent.
Propriétés comburantes	Non pertinent.
9.2. Autres informations	
Diamètre nominal des fibres.	< 5 μ m
Longueur, poids, diamètre moyen géométrique moins 2 erreurs standard	< 6 μ m
Orientation des fibres	aléatoire

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun.

10.2. Stabilité chimique

Le liant se décomposera à plus de 200 °C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun en conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Chauffage à plus de 200 °C.

10.5. Matières incompatibles

Aucun.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun en conditions normales d'utilisation. La décomposition du liant à plus de 200 °C peut produire du dioxyde de carbone ainsi que certains gaz à l'état de trace. La durée de la libération varie en fonction de l'épaisseur de l'isolation, de la consistance du liant et de la température appliquée.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques

L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.

Information générale

Classement non applicable à ce produit ; conformément au règlement européen 1272/2008, note Q.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ce produit n'est pas écotoxique pour l'air, l'eau ou le sol, de par sa composition.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit inorganique inerte avec liant polymère inerte thermodurcissable à base de résines phénol-formaldéhydes ; < 4%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bio accumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Non considéré comme mobile. Moins de 1 % de carbone organique lixiviable si placé en décharge.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

[17 06 04] Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

Général

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation

UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Le Règlement européen n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), promulgué le 1er juin 2007, exige la fourniture de fiches techniques de sécurité (SDS) relatives aux substances et mélanges / préparations dangereux.

Les produits à base de laine minérale de swisspor sont définis comme articles en vertu des critères REACH et, par conséquent, l'émission d'une fiche technique de sécurité pour ces produits n'est pas requise par la loi.

Conformément aux pratiques et engagements volontaires de l'industrie, swisspor a pris la décision de continuer à communiquer à ses clients des informations appropriées en vue de garantir une manipulation et une utilisation sécurisées de la laine minérale tout au long de la durée de vie du produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

16. Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

CAS: Chemical Abstracts Service.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n°1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

ONU: Organisation des Nations unies.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.